L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 23 AOUT 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN 23 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par O. Valeton, sur la levée, en face de la rue Gérod, 150 balles de foin.

FINANCES.

M. John Glynn, administrateur des Comptes Publics de la ville, vient de publier son rapport sur les derniers six mois expirant le 30 juin. Ce rapport contient un relevé général des recettes et dépenses, des balances reçues on à recevoir, un état de la dette capitalisée, un état de la dette flottante, un état comparé des dépenses de la ville depuis 1865 jusqu'à 1879, y compris la police, les écoles, l'intérêt et le rachat de la dette capitalisée, le total des assessements, le taux des taxes et le total de la dette de la ville. Il contient encore le budget des recettes et des dépenses pour l'année 1879.

Ce qu'on y trouve de curieux et en même temps de douloureux, c'est le tableau comparatif des budgets de dépenses des quinze dernières années. Nous avons fait souvent cette comparaison dans nos discussions périodiques et le rapport ne peut rien nous apprendre à ce sujet. Mais il groupe les chiffres d'une manière saisissante et qu'en les examinant on ne peut s'empêcher de dire qu'après les sommes énormes que les Radicaux ont extorquées dans le gouvernement de la ville, il ne leur restait plus rien à faire qu'à la brûler pour la détruire entièrement et n'en laisser que des vestiges. Que de pertes, de souffrances et de misères ils ont causées! que de pleurs ils ont fait verser! un an ou deux de plus de ce gouvernement d'hommes ignares, conduits par des hommes pervers, et c'en était fait de la ville. Elle eut péri comme si le feu de l'enfer y eut passé.

Citons quelques chiffres pour l'instruction de tous, pour l'instruction des Radicaux eux-mêmes. En 1865, le budget des dépenses était de $4,430,000, pour un assessement de $103,000,000. En 1866, ce budget était déjà de $5,169,000 pour un assessement de $98,000,000 seulement. Mais l'appétit venant avec l'impunité, l'assessement fut porté à $126,000,000 en 1867, et enfin à près de $140,000,000 en 1868. Pendant ces années, la police dévorait $545,000 et les écoles publiques $360,000. En 1870, année funeste on Warmoth s'emparant d'une charte basée par une assemblée de propriétaires appauvris et désespérés, la fit tourner au profit des radicaux, le budget des dépenses s'éleva au chiffre incroyable de $6,340,000. Le police dévorait alors jusqu'à $960,000 et les écoles jusqu'à $388,000. Ces deux chapitres seuls auraient absorbé tout le budget que nous aurons en 1880. Ce budget monta encore, et l'administration Wiltz fut obligée de le porter en 1874 jusqu'à $6,629,000, pour un assessement qui avait forcément baissé de 140 millions à 130 millions.

Mais nous touchions au moment d'une délivrance relative et l'administration du maire Leeds eut la première l'honneur d'une amélioration marquée. Sous cette administration, en 1875, le budget redescendit à $3,900,000, et la seconde année, en 1876 à $2,395,000. Sous l'administration Pilsbury, le budget resta à peu près le même pour un assessement de 106,000,000 à $111,000,000 et sous le maire Patton, le budget n'est plus que de $1,950,000 environ, pour un assessement à peu près égal à l'assessement de 1878.

Pendant ces mêmes années le budget de la police avait été graduellement réduit de $960,000, à $818,000, à $721,000, à $685,000, à $587,000, à $400,000, à $368,000 et enfin il est aujourd'hui à $250,000. Quant au département des Ecoles Publiques, il subit naturellement la baisse générale. Le budget de ces écoles après avoir touché à $388,000 sous l'administration Flanders en 1871 et 1872, fut réduit successivement à $310,000, à $298,000, à $223,000, à $200,000 où il en est aujourd'hui.

Quant à l'intérêt de la dette, il s'était graduellement élevé de $867,000 en 1865, à $1,323,000, à $1,950,000, à $2,036,000 en 1873, ce qui força l'administration Wiltz à demander à la Législature un surais de deux ans pour le fonds d'amortissement des bons consolidés de 1852, qui commençaient ainsi à être sacrifiés aux dettes frauduleuses du gouvernement radical. Ce sacrifice de 5 mills de taxe ne soulagea que très faiblement la situation, et l'administration Leeds fut forcée de suspendre le payement de l'intérêt de toutes les dettes jusqu'à nouvel ordre, c'est à dire jusqu'au moment où ces dettes seraient réduites à une limite en rapport avec les ressources de la ville expirante. C'est alors que fut imaginé le plan des bons à primes, plan dont l'unique mérite était de dégrever le présent, mais en chargeant l'avenir d'une manière démesurée. Cet expédient financier fit, pour la première année, baisser l'intérêt de la dette jusqu'à $307,500; mais il est déjà remonté à près de $600,000 pour un assessement qui ne sera plus que de 90 millions en 1880.

Ce plan de bons à primes, sur lequel nous nous sommes expliqué bien souvent et avec lequel nous n'en avons pas encore fini, bien que sa chûte soit infaillible et prochaine, était vicieux de toute manière. Il établissait une progression de payements trop rapide et par conséquent trop forte; il habituait ensuite la population à un jeu de loterie funeste aux valeurs respectables et fondamentales de la communauté, les valeurs immobilières. On en voit aujourd'hui les mauvaises conséquences. Il n'a procuré qu'un soulagement très passager aux contribuables et il leur a pris d'un côté et en delà, ce qu'il avait l'air de leur accorder de l'autre. Le problème maintenant est plus insoluble que jamais.

Ce plan de loterie eut pu être mieux conçu. Il fallait rétablir sans intérêt, sans progression et sans primes. Il fallait que la municipalité dit aux créanciers : Nous n'avons que $400,000 à réserver chaque année pour le payement de la dette; avec des revenus aussi limités, tout ce que nous pouvons faire, c'est de diviser la dette par séries et de laisser un sort le sort de désigner annuellement les bons qui seront remboursés jusqu'à concurrence de $400,000. Nous n'irons pas au-delà; nous n'augmenterons jamais la carte, et nous ne donnerons jamais ni intérêt ni primes. Les créances de toute origine seront partie des séries et seront admises au tirage avec une réserve pour les bons consolidés de 1852 qui vu l'invalidabilité de leurs titres, seront une part supérieure à celle des autres créances, dans la distribution aléatoire de la loterie.

Imaginée ainsi, la loterie municipale eut eu des chances permanentes de succès et tout le monde l'eut acceptée sans l'impossibilité où tout le monde est de l'avoir adopté. Puisque les créanciers de la ville étaient les bailleurs de fonds, en définitive, une loterie de remboursement [illegible]

même avec le même capital jusqu'au payement final de la dette et de jouter les créances provenant de toute cause quelconque.

Le rapport de l'administrateur des comptes publics de la ville ne dit rien à ce sujet; il se borne à donner des chiffres sans commentaires, et même à l'égard du total de la dette ces chiffres ne sont pas très clairs. Ils sont disséminés en tant d'endroits, qu'on ne sait pas au juste comment les prendre. Le total de la dette est porté dans le tableau à $19,827,583 43. Mais l'intérêt qui ne paraît pas est de $2,290,472 d'un côté et de $1,644,394 pour d'anciens bons sujets à l'échange de l'autre, moins $131,220 payées aux consolidés de 1852 par ordre de cour, ce qui porte le total d'intérêt dû à $3,793,646 et la dette à $23,121,229. Les $2,290,472 représentent l'intérêt qui serait dû sur $11,402,360 de bons à prime, s'il fallait les payer en dehors des conditions de la loterie. C'est un intérêt accru et accumulé dont l'époque du payement dépend du tirage. D'après ce compte la dette, comme capital avec les arriérés dus aux autres bons non couverts en bons à primes mais sujets à l'échange, est de $20,971,977.

Le jeu des bons à prime étant à sa fin, c'est donc avec la somme de $23,121,229 que nous aurons affaire en 1880. M. Glynn n'a pas voulu porter sa vue sur cet avenir si prochain et si effrayant. Il s'est contenté d'enregistrer des comptes de recettes et de dépenses sans en tirer aucune conclusion, et de fait, cela ne le regardant pas précisément, il pouvait se dispenser de le faire. M. Patton, comme chef ou comme exécutif municipal, a une position supérieure et qui oblige. Mais M. Patton se soustrait à l'obligation en pensant que la charte de ville sera changée avant la fin de son terme officiel, ce qui est à peu près certain, et il laisse à d'autres la solution de cette tâche redoutable. Cependant, il faut que quelqu'un s'en occupe et le plus tôt possible, car avant l'avènement de janvier 1880, la constitution aura été ratifiée par le peuple ainsi que la limitation de la taxe municipale à 20 mills qui fait partie de la Constitution. Dès lors, le jeu des bons à prime sera terminé et il faudra travailler à un autre arrangement. Dieu veuille qu'il soit plus juste et en même temps plus libérateur!

UN ARGUMENT TOUT-A-FAIT SCIENTIFIQUE.

Notre rapporteur n'ayant pu entendre ce qu'avait dit jeudi le docteur Schuppert, dans l'entrevue entre le bureau de santé et le lieutenant gouverneur Wiltz, a dû forcément omettre les remarques de ce savant chirurgien. Nous nous empressons de séparer cette omission, car il ne faut pas que la science et la postérité soient privées de la connaissance du moyen aussi ingénieux que scientifique, bien, que peu nouveau, suggéré par le membre du bureau de santé. Voici donc d'après le *Democrat* la substance des observations du docteur Schuppert.

Le docteur Schuppert a ensuite parlé longuement. Il s'est prononcé en faveur d'une quarantaine rigide, et a dit qu'il considérait pas qu'une quarantaine de dix jours fût une quarantaine stricte. Il est d'avis qu'un navire venant d'un port infecté doit être confisqué et coulé au quai et le capitaine PENDU au grand mât. Il ne croit pas qu'il convienne de discuter à présent la question de la propagation de la fièvre jaune. Il est en faveur d'un comité de conférence et compère qu'il en résultera beaucoup de bien.

Confisquer le navire, le couler au quai sont des mesures un peu extrêmes, et il n'est pas certain qu'elles soient efficaces, car les germes peuvent surnager, venir à la surface et débarquer.

Quant à la pendaison du capitaine au grand mât, c'est une réminiscence originale de la sentence que Robert-le-Diable prononce contre son insolent vassal Raimbault

"et puis, et puis, qu'on le pende à l'instant."

Le docteur Schuppert n'y va pas par quatre chemins, comme on voit, mais sa suggestion ne laisse pas que d'être dangereuse.

Pendre c'est bientôt dit, mais le capitaine menacé d'un pareil sort pourrait répondre "à deux de jeu" et, avec l'aide de son équipage, pendre à sa grande vergue le médecin de la quarantaine et ses aides. Il y a quelque temps on a déjà pendu en effigie, rue du Camp, le Bureau de santé dans la personne d'un de ses membres. C'était là une vilaine farce. La plaisanterie du docteur Schuppert ne vaut pas mieux. Pendre ne prouve rien, ni scientifiquement ni commercialement. Il faut trouver autre chose.

INTERNATIONAL REVIEW—Le numéro de septembre de cette publication populaire est particulièrement intéressant. Il débute par un premier article sur Rubens de Philip Gilbert Hamerton. Vienment ensuite une étude de Cabot Lodge sur Albert Gallatin, un article d'Andrew Lang sur la bibliomanie en France, une revue des récentes critiques sur Edgar de Sergeant Perry, un article de Félix L. Oswald intitulé "une nation sensuelle" il s'agit des mingrélians du Caucase, enfin un deuxième article de Washburn sur l'Angleterre et la Turquie, et les revues littéraires usuelles.

Réclamations de terres concédées aux vétérans de toutes les guerres, de 1790 et 1855, rédigées par J. Benj. Chandler 101 Canal.

VINS.—La maison Gelpi & Bro., rue Decatur 37, a à vendre en entrepôt, en débarquement du navire Alphonse et Marie, de Bordeaux, des vins rouges et vins blancs de divers crus, parmi lesquels nous mentionnerons les vins de Médoc, St. Julian, Lafitte, Graves, Sauternes, etc., de l'huile vierge très fine, du vinaigre blanc de Cessat, des eaux de Vichy, sardines de nouvelle pêche, pois verts et autres conserves.

Si vous voulez un bon piano, adressez-vous à Werlein, 135 Canal. Ne prêtez pas l'oreille à ce que l'on pourrait vous dire au-dehors, mais allez voir par vos propres yeux. Les affaires de M. Werlein ont doublé depuis un an. Il vous donnera pleine satisfaction. Vous trouverez chez lui des pianos de Chickering, de Mathushek, de Hale, de Pleyel, etc., d'occasion. On échange aussi. Les prix sont bas et les conditions de paiement faciles et libérales.

Wilbert's Tonic.—Cet incomparable antidote des maladies infectieuses, si connu et si préféré, et dans les districts sont depuis longtemps employés en tant que spécifique pour les affections causées par l'empoisonnement du sang, est en même temps, comme on peut maintenant en faire l'expérience, un tonique prophylactique incomparable contre toute espèce de fièvres. Une cuillère à thé prise le matin et le soir agira non seulement comme un stimulant, mais empêchera du système tout venin de nature infectieuse. On peut se procurer le Tonique de Wilbert dans toutes les pharmacies.

Le soldat (ou son héritière) qui a servi dans une guerre quelconque de 1790 à 1855, a droit à 160 acres de terre. S'adresser à J. Benj. Chandler, 101 Canal.

—En présence des graves événements qui se passent à Haïti, le nouveau ministre de France nommé à ce poste, M. Millon de Varavellas, a reçu l'ordre de partir immédiatement.—En effet, depuis la mort du regretté comte de Rochebouard, la France n'a aucun représentant à Haïti, et il est urgent que les intérêts de nos nationaux qui sont délaissés et sacrifiés au milieu des troubles qui agitent le pays.

FOIRE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE A DONALDSONVILLE — La compagnie de pompes Phœnix No 1 de Donaldsonville ayant entrepris d'élever une belle maison à étage de 35 pieds sur 75, contenant une belle salle pouvant servir aux cérémonies publiques, a résolu de donner au bénéfice du fonds de la bâtisse, une foire agricole et industrielle qui aura lieu à Donaldsonville les 27 et 28 septembre. Des comités pour solliciter des contributions et organiser la foire ont été formés. M. H. C. Minor est président du comité général, M. Joseph Ferrier président du comité de la bâtisse et M. W. G. Wilkinson président du comité de la foire.

Le bâtisse doit être prête du 15 au 20 septembre, et la foire servira à en faire l'inauguration. Nous appelons l'attention des industriels et des agriculteurs sur cette occasion qui s'offre à eux d'exhiber leurs produits.

Les "Cass Palmetto Bracket of street lamps" demandant une lumière égale au gaz, à un coût moindre que gaz, fournies aux villes et villages.—J. Benj. Chandler 101 Canal.

LE MINISTÈRE EN FRANCE.

Nous lisons dans le *Télégraphe* :

Il est évident pour tout le monde que les chambres ne se séparent en ce moment, et par voie de décret, que pour éviter ou ajourner une crise ministérielle. Le cabinet Waddington n'est engagé à ce point dans les lois Ferry et dans la politique qui procède de l'esprit de ces lois, qu'un échec de ces projets à la chambre ou au sénat rendrait sa chute inévitable. Les projets Ferry ont été accueillis avec faveur à la chambre, mais au sénat ils ont rencontré une opposition, une hostilité apparente et active. Les encobs de ces projets n'étaît alors rien moins que certain à la chambre haute, ou, pour mieux dire, leur échec était absolument probable. Mais l'échec ne consistait pas seulement dans le retrait des lois Ferry : c'était la chute du cabinet. Nous entrions dans une crise ministérielle tout à fait nouvelle et dont il était facile de juger la gravité. Le ministère Waddington ayant vécu, l'embarras du président de la République pour constituer un autre ministère était grand. A qui confierait-il la mission de former un nouveau cabinet? Appellerait-il M. Brisson? Mais qui ne sait qu'un ministère Brisson est le rêve suprême? Après M. Brisson, c'est-à-dire après un ministère Union républicaine et extrême gauche, que reste-t-il? L'abîme ou la réaction. M. Jules Grévy appellerait-il M. Simon? Mais le président de la commission sénatoriale de la liberté de l'enseignement supérieur ne peut pas compter sur l'appui de la majorité de la chambre basse; de plus, appeler M. Jules Simon, c'est ouvrir les hostilités contre M. Gambetta.

Mais alors il faut songer au président de la chambre. Charger M. Gambetta de la mission de constituer le cabinet? Sans doute; mais M. Gambetta accepterait-il la mission? On sait qu'il a peu de goût pour les situations qui engagent la responsabilité. On n'ignore pas qu'il ne renoncera que contraint et forcé par la nécessité à descendre du fauteuil présidentiel, où il règne, où il donne des ordres à tous les ministères, ordres respectueusement accueillis et fidèlement exécutés. En acceptant la présidence du conseil et un portefeuille, M. Gambetta se diminue, et M. Gambetta aspire à monter, à monter encore et toujours, et non pas à descendre.

Donc, l'embarras du président de la République aurait été grand. On le lui a épargné, non pas malheureusement à l'aide d'une solution nette, mais par un expédient. Il déclare le sénat et ajourne en congédie les chambres. Le cabinet Waddington-Ferry ajoute à son existence une rallonge. S'il ne conjure pas les crises, il l'ajourne. C'est autant de gagné. Sans doute; mais que deviennent les considérations fort judicieuses publiées il y a quelques jours à peine par le journal de M. Gambetta? Sait-on aujourd'hui, saura-t-on demain quel est le vrai ministère de la situation : le ministère Waddington ou le cabinet Simon? *La République française*, il est vrai, cessie de sortir d'embarras en disant que M. Jules Simon ne peut plus être que le chef d'un ministère de droite. Mais tout le monde sera-t-il de l'avis de la *République française*? Les lois Ferry en restent-elles moins en suspens? Le ministère actuel est-il, à la fin de cette session, plus fort ou plus faible qu'il ne l'était il y a six mois? Il garde encore le nom d'un vivant, mais son flanc saigne de la blessure mortelle qu'il s'est faite lui-même. Qu'il jouisse en paix, nous ne nous y opposons pas, des jours d'existence qu'il a devant lui, à la condition toutefois que nous saurons comprendre qu'il est temps de rentrer dans la minorité du régime parlementaire, et surtout que nous saurons nous souvenir que si les expédients font les affaires de quelques-uns, les solutions logiques sont les seules qui servent les intérêts du pays et de la République.

Placements avantageux en inventions patentées, nouveautés, etc., à l'Inventors' Depot, 101 Canal.

DÉCOUVERTE D'UN COMPLOT CONTRE LA VIE DU ROI HUMBERT.—On écrit à la *Patrie* :

Je viens d'apprendre à l'instant même une grave nouvelle : la police a découvert qu'un complot avait été ourdi pour attenter une seconde fois à la vie du roi Humbert. Le mérite de cette découverte est dû à un simple délégué de la sûreté publique de Rome, qui était parvenu à faire entrer presque un des siens dans l'estimable bande qui avait juré la mort du roi.

Vous savez que le roi et la reine doivent partir vendredi soir ou samedi matin pour Gênes, pour tenir la promesse qu'ils firent de visiter cette ville lors de leur dernier voyage à travers la Péninsule. De plus, il y a en ce moment à Gênes une exposition agricole qui a été inaugurée, par le duc d'Aoste et que les souverains visiteront.

C'est à Gênes que le coup devait être fait. Par qui et comment? c'est ce qu'on a pas encore pu établir.

Ce qu'il y a de bien positif, c'est qu'à Rome comme à Gênes, on a procédé à un grand nombre d'arrestations. Tous les individus arrêtés à Rome appartiennent à l'*Association républicaine universelle*; en sain chez l'un d'eux un paquet d'exemplaires d'une proclamation subversive.

Il était dit dans ce *factum* que le temps de la discussion est passé, que le platonisme n'était plus de mode aujourd'hui, et qu'il faut descendre sur le terrain de l'action. Il y était dit, en outre, et c'est ce qui a produit le plus d'impression, que tous les moyens sont bons pour obtenir le but que l'on poursuit, que "les délits politiques sont les étapes qu'on doit trouver sur le chemin de la liberté", et que l'Eglise et la monarchie sont les ennemis du peuple.

La proclamation, après avoir accusé de traîtres, Cairoli, Garibaldi et tant d'autres, terminait par une apologie de Nobiling et de Olivà Moncasi et par des menaces au roi Humbert.

Parmi les personnes arrêtées, il y a un des plus habiles ouvriers compositeurs de Rome.

Le ministre de l'intérieur, M. Villa, a décidé de se montrer ferme dans la répression de toute tentative et de tumulte et a demandé au préfet de Gênes des ordres précis à cet égard.

Comme mesure de précaution, il a été décidé qu'à Gênes Leurs Majestés seront escortées par un escadron de cavalerie et n'entreront à Gênes qu'entre une double haie de soldats.

—Mistress Bell, sœur et unique héritière du richissime directeur du *New-York Herald*, M. James Gordon Bennett, vient de profiter de son séjour à Paris pour donner naissance à un garçon et perche.

M. Bennett a été tellement enchanté de la belle mine de son neveu, qu'il s'est empressé de mettre dans son berceau, comme cadeau du baptême, cent billets de mille dollars chacun, soit ensemble cinq cents mille francs.

On voit que M. Bennett est véritablement un oncle d'Amérique.

GIRONDE.—On lit dans le *Médoc* :

"La vigne est dans une bonne situation; la végétation est aussi belle qu'on peut le désirer, le verger grossit rapidement.

"Les renseignements sur le rendement probable de la récolte sont confirmés par les rapports d'un grand nombre de propriétaires, de régisseurs et d'hommes d'affaires."

MENACES DE MORT

CONTRE M. FRANCESCHINI PIÉTRI.

Nous recevons de Londres d'intéressants détails sur un singulier projet qui [illegible] comité de [illegible]

Un Français, Laurent-Marie Gaillard, comparaissait sous la prévention de menaces de mort, par écrit, contre M. Franceschini Piétri, ancien secrétaire du prince impérial.

Le 27 juillet dernier, M. Franceschini Piétri, alors à Paris, recevait de l'inculpé la lettre que voici :

Londres, 25 juillet.

A Monsieur Piétri.

Monsieur,—Mardi, j'ai reçu l'ouvrage le plus sanglant qu'il ait été donné à un homme d'essuyer. L'on a glissé chez moi, à travers la grille, une somme d'argent dans les mains de ma femme, il pleut moins que si elle avait été une mendiante. Cet argent venait de chez vous. Je l'avait été envoyé avec vous remettrai-je? Quoi qu'il en soit, monsieur, pas ainsi qu'on fait les rois à Sainte Hélène en 1871. Vous me donnâtes alors quelques centaines de francs, en m'assurant que l'empereur n'avait pas de fortune. Même pour mes camarades, vous me dîtes qu'il ne possédait pas une guinée.

M. Piétri répondit au comte Clary de me payer 90,000 francs que l'empereur me devait, pour les frais que j'avais faits dans l'affaire de Bijou.

Le comte Clary me répondit qu'en ce moment, il était impossible de satisfaire à ma requête, que l'empereur n'avait pas 10,000 francs; et il me prit d'attendre le travailler. Il m'engagea à faire une demande par écrit, demande d'environ 2,000 francs, et à la lui donner, prétendant que cette somme de 2,000 francs serait disponible, que l'empereur serait satisfait et qu'il me tiendrait compte de ma bonne volonté. Le jour suivant je reçus 2,000 francs, sur la demande que j'en avais faite, ainsi que me l'avait suggéré le comte Clary, qui est mort depuis.

Je veux oublier toutes les manœuvres employées par le comte Clary pour me soustraire à l'obligation de me payer, mais, pour vous, monsieur, je n'oublierai jamais que, si je suis dans la misère, c'est pour avoir en trop de confiance dans votre parole.

Aujourd'hui vous ne m'êtes pas encore plus longtemps que la maison est pauvre; vous n'aurez pas l'audace de nier la dette devant les tribunaux! L'histoire serait là pour vous condamner!

Une dette sur parole est plus sûre que toute autre dette, et, d'ailleurs, j'ai des témoins.

Maintenant, voici ma dernière demande :

Je vous donne jusqu'à samedi ou dimanche pour me payer ce que je réclame depuis si longtemps. Si vous me refusez, votre refus sera la cause de votre mort! Si vous me payez, je vous tuerai!

Il n'était vu en même temps, le procès aurait lieu et la persécution dont j'ai été l'objet de la part des préfets de l'empire serait dévoilée par ma famille, qui a toutes les pièces en main.

J'espère en votre sagesse et votre justice. La dette sera alors seule en question, autrement, c'est la mort!

Signé : GUERIN.

P. S.—Ma franchise vous prouve assez que je ne crains rien, ni la prison, ni les procès, ni l'échafaud!

Qui est-ce donc que ce Guérin, créancier prétendu de Napoléon III, et d'où vient-il?

L'allusion que contient sa lettre à "l'affaire de Bijou," nous a poussés à rechercher les comptes-rendus du procès de la Haute Cour, de 1870, et nous avons retrouvé au nombre des accusés un nommé Guérin, un de ceux qui firent des révélations sur le fameux complot des bombes. Nous détachons même du compte-rendu publié à ce moment dans le *Figaro*, par M. Paul Boniface, ce passage intéressant :

.....L'avocat de l'accusé Drain pose au témoin.—M. Boulanger, fondeur,—la question suivante :

D. Le témoin sait-il si Guérin est attaché à la préfecture de police? — R. J'ai eu un jour des rapports avec M. le préfet de police. C'était à propos d'une souscription en faveur des condamnés politiques. M. Piétri m'a fait des propositions que j'ai refusées, et alors il m'a dit : Vous avez en tort; nous avons chez nous un homme qui nous sert très bien et qui s'appelle Guérin! Il va dans les réunions privées et les conciliabules secrets, sans qu'on s'en doute. Vous pourriez en faire autant.

A ces paroles, l'accusé Guérin se lève, pâle et tremblant.

—C'est faux, s'écrie-t-il, cet homme est un voleur. Il a escroqué les ouvriers dont il était délégué..... Voilà l'homme qui vient me traiter de mouchard!

Drain.—Oui, vous attirez les ouvriers chez vous en leur disant : "Si vous n'avez pas d'argent, venez tous tout de même, et vous les livriez à la police après les avoir compromis!

Guérin.—C'est faux!

Plusieurs accusés se lèvent en criant : "C'est vrai, c'est vrai!" C'est avec une certaine difficulté que M. le président parvient à imposer silence.

Le Guérin de 1870, celui que ses co-accusés désignaient comme "un mouchard, un dénonciateur, un espion" et le Guérin de 1879, qui a écrit à M. Piétri l'audacieuse lettre de chantage qui précède, sont-ils un seul et même individu? La chose ne serait pas douteuse. Mais il est d'ailleurs impossible de rien dire, quant à présent, sur la nature et l'origine de la prétendue créance du prévenu d'avant-hier vis-à-vis de Napoléon III, le juge Newton, président de Police Court, devant lequel Guérin a comparu, ayant arrêté les explications qu'il déclarait vouloir donner à cet égard.

Cette Police de Police Court doit, du reste, n'avoir pas connu le procès de la Cour Bonapartiste, le Guérin va être défié et qui le jugera définitivement.

Il nous reste à donner maintenant quelques détails sur cet débats préparatoires auxquels assistaient M. F. Piétri, témoin principal, et le prince Charles Bonaparte, venu à la curieux.

Le juge, M. Newton, demande à M. Franceschini Piétri s'il connaît l'existence d'aucune lettre de l'inculpé.

M. Piétri répond affirmativement, ajoutant que, pour lui, il ne connaît le prisonnière que pour l'avoir allé plusieurs fois de sa bourse.

On appelle l'inspecteur de police Gaumbon, qui a arrêté Guérin sur la plainte déposée par M. Piétri; l'inculpé s'opposa d'abord quelque résistance, puis il n'est laissé emmener assez tranquillement.

Je dois dire, ajoute le témoin, que j'avais fait, quelques jours auparavant, après de Guérin, une démarche amicale, en l'engageant à ne plus écrire à M. Piétri. Alors il devint furieux et répondit qu'il était prêt à tout si justice n'était pas faite, et on ne lui donnait pas 80,000 francs.

Il allait, ajoutait-il, devenir un assassin, il serait capable de tuer et il écrirait à la reine, à lord Sydney, à d'autres encore, afin qu'on sût l'histoire de l'affaire.

Enfin, il se calma un peu et m'engagea à demander pour lui 50,000 francs à M. Piétri, promettant de me récompenser largement.

L'inculpé—J'avais besoin d'argent pour rentrer en France. Chez ce qui m'a déterminé à écrire à M. Piétri. Et maintenant je défère explique d'où me viennent mes griefs contre l'empereur Napoléon III.

M. Newton arrête le prévenu, qui ne doit répondre, dit le juge, que du délit de menaces renfermé dans sa lettre, et qui doit borner à ce seul point ses explications.

Guérin a été défié à la cour criminelle centrale, pour la session de septembre.

Les machinistes et ouvriers en fer, cuivre, verre et bois, ayant des tours, peuvent fabriquer et vendre des inventions patentées et nouvelles.—J. Benj. Chandler, 101 Canal.

—M. Roustan, consul général à Tunis et qui vient d'être nommé ambassadeur de la Légion d'honneur, va recevoir le titre de ministre plénipotentiaire. Cet agent, fort estimé au quai d'Orsay, serait, dit-on, appelé par M. Waddington à Paris pour y recueillir la succession de M. Barpaux, directeur des affaires politiques.

—Le "Trovatore" de Gênes raconte que le prince Amédée, de passage dans cette ville, fut allé rendre visite à Verdi. Quoique fort le prince, le maestro lui déclara que son âge ne lui permettait plus d'entreprendre aucun travail!

"Mais mais-chérissime, s'écria ému, et j'ai entièrement renoncé au théâtre."

Vente de Chaussures

Vente de Chaussures

CONSIGNATION

Extraordinaire

Arrivage de plus de 500 caisses de souliers en tous genres par le steamer Hudson.

Cette vente durera jusqu'au PREMIER SEPTEMBRE,

L'Étoile Rouge, COIN Canal et Baronne.

VOYEZ LES PRIX!

VOYEZ LES GENRES!!

VOYEZ LES LOTS!

1	Les bottines dames pour femmes	1.60 et le paire
1	Bottines fantaisie	1.60
1	Pantoufles en peau	1.00
1	Souliers Chapelle	1.00
1	Bottines	1.00
1	Bottines Scotch	1.00
1	Bottines	1.00
1	Bottines	1.00
1	Bottines